



Compte rendu du Comité Technique local du 6 mars 2012

Ordre du jour:

- 1 - Approbation des PV du CTPD du 27 septembre 2011 et du CTL du 15 décembre 2011 (vote);
- 2 - Bilan des ERR /ERD en 2011 et point d'étape pour 2012 (vote) ;
- 3 - Bilan du contrôle interne 2011 et orientations générales 2012 (information) ;
- 4 - Réorganisation des IFU du SIE de Lorient Nord (vote) ;
- 5 - Conclusion du GEM SIE (information) ;
- 6 - Modification des horaires d'ouverture des Trésoreries de La Gacilly, Plouay et Port-Louis (vote) ;
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation des PV du CTPD du 27 septembre 2011 et du CTL du 15 décembre 2011

Concernant le PV du CTPD du 27/9/2011, nous avons à nouveau demandé à la Direction que la **fermeture du Cadastre de PLOERMEL** le mercredi soit à l'ordre du jour d'un prochain Comité Technique : la Direction s'y est engagée.

Nous avons encore une fois dénoncé le fait que les réponses de la Direction aux demandes formulées par les agents dans le cadre des **espaces de dialogue** ne soient pas encore publiées. Il faut l'accord du Directeur M. BOURIANE (départ en retraite le 1er avril) pour une publication sur Ulysse 56 : dossier à suivre.

Suite à de multiples observations sur les P.V. , le vote est reporté à un Comité ultérieur.

2 - Bilan des ERR /ERD en 2011 et point d'étape pour 2012

La Direction nous présenté une fiche sur le bilan des affectations des membres des équipes de renfort (gestion publique) au titre de 2011.

Faute de documents détaillés, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain CTL.

Nous souhaitons savoir, entre autres, pourquoi 6 trésoreries (Josselin, Mauron, Questembert, Malestroit, Le Palais et La Gacilly) n'ont pas bénéficié en 2011 de l'intervention de l'équipe de renfort ?

L'ont-elles demandé et si tel est le cas pourquoi leur a t-on refusé ?

La Direction n'avait pas de réponses précises sauf qu'elle doit parfois procéder à des arbitrages. Nous attendons des réponses plus précises lors du prochain Comité.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la fiche-bilan en pièce jointe.

3 - Bilan du contrôle interne 2011 et orientations générales 2012

M. ALLOT (chef de la MMR= Mission Maîtrise des Risques) nous a présenté ce point.

Les orientations retenues pour 2011 concernaient principalement :

-les enjeux liés aux nouveaux outils : risques liés au déploiement de CHORUS (bascule comptable) et renforcement de la qualité des comptes des collectivités locales.

- Les risques budgétaires : suivi des mises en recouvrement suite à CFE ou CSP, création et mise à jour des évaluations cadastrales des locaux d'habitation.

-Le respect des règles de sécurité et de déontologie : respect des règles de sécurité des bâtiments, traçabilité et gestion des habilitations informatiques dans tous les services ou gestion des timbres dans les SIE.

-Les problématiques de qualité comptable

La MMR souhaite donner des réponses positives aux différents contrôles.

Les principales lignes directrices pour 2012 s'articulent autour des orientations suivantes :

-les enjeux liés aux nouveaux processus de travail et notamment les risques liés à la bascule CHORUS.

-les risques budgétaires : suivi des mises en recouvrement suite à CFE ou CSP, création et mise à jour des évaluations cadastrales des locaux d'habitation, cessions à titre onéreux et évaluations domaniales .

-Le respect des règles de sécurité dans les domaines informatiques et relatives à la sécurité des bâtiments administratifs.

-La bonne gestion et l'actualisation des

habilitations informatiques notamment dans le contexte HELIOS mais aussi à l'occasion de la mise à jour des organigrammes fonctionnels.

-Les enjeux de qualité comptable qui sont prédominants pour les services comptables de l'État et également pour les services relevant de la gestion fiscale. Il en est de même pour les services relevant du SPL dans le contexte HELIOS.

Un débat s'est engagé autour de la consultation d'ADONIS. Ce sont les recommandations de la CNIL qui expliquent que les consultations sont très surveillées.

La CGT est plus particulièrement intervenue sur les **organigrammes fonctionnels**. Ils sont en effet mis en place dans le cadre de la maîtrise des risques. Ils sont très éloignés des organigrammes qui existaient dans l'ex-Trésor. Pour nous, l'établissement d'un organigramme fonctionnel pour chaque service, qui recense de façon exhaustive l'ensemble des tâches exercées en identifiant pour chacune un référent est loin d'être anodin.

Ainsi, si telle ou telle mission n'est pas correctement exécutée au regard des indicateurs, devra t-on en conclure que l'unique responsable sera l'agent désigné comme référent ?

Plus loin encore, cela aura t-il des conséquences directes sur son niveau de rémunération (part variable de la PFR) et sa carrière ?

Il n'y a pas assez d'agents pour remplir toutes les tâches et exercer toutes les missions, cet outil nous paraît dangereux.

Réponse de la Direction : ce n'est pas un outil de flicage. L'agent et le chef de service doivent savoir qui fait quoi. Il y a besoin d'un titulaire et d'un suppléant en face de chaque mission. C'est un outil interne au service. La MMR a demandé aux chefs de service de ne pas aller trop loin dans le détail cette année. La mise à jour de l'O.F. sera annuelle. C'est un document utile en cas de changement de chef de service.

La CGT restera vigilante sur l'utilisation de cet outil et veillera à ce qu'il ne soit pas un instrument supplémentaire d'individualisation de la carrière et du travail de l'agent.

5 - Conclusion du GEM SIE

Le GEM est un groupe expression métier. C'est une démarche qui se situe dans le prolongement du Document d'Orientation Stratégique (D.O.S.)

La Direction a créé un atelier dans le Morbihan sur les services des impôts des entreprises (SIE). Il est essentiellement constitué de B et de C et piloté par un cadre A. Au total 12 collègues ont participé. Les thèmes suivants ont été traités: l'organisation du SIE (et notamment la réduction du nombre des IFU, le renforcement des cellules comptabilité...), l'accueil physique des usagers professionnels (délivrance de quitus pour l'acquisition de véhicules), connaissance et mise à jour des règles d'archivage et de création des dossiers 2004.

Il est intéressant que les agents discutent de leur travail et cherchent à en améliorer l'organisation mais cet exercice se heurte vite à une limite : **celle des moyens en emplois**.

Le GEM n'est pas représentatif de l'opinion de tous les agents des SIE du département et il est piloté par la Direction. Des demandes ont également été effectuées dans les espaces de dialogue concernant notamment les excès de la polyvalence.

Quand on a plus assez d'effectifs, la Direction demande de réfléchir à l'organisation.

Les SIE ont été choisis comme thème car ils sont au bord de l'implosion, il faut trouver des solutions pour calmer les agents dans un contexte d'augmentation des charges et de réduction d'effectifs. Alors on demande aux agents de trouver des solutions pour s'en sortir.

Les conclusions du GEM sont jointes à ce compte rendu.

4 - Réorganisation des IFU du SIE de Lorient Nord

Bien qu'on nous ait affirmé le contraire, ce point est complètement lié aux thèmes traités dans le GEM.

But recherché : le rééquilibrage des charges entre les IFU de Lorient Nord conduit à passer de 3 à 2 IFU, ce qui permettrait d'améliorer et de faciliter l'organisation des IFU. Il est proposé de supprimer l'IFU3 et de répartir les communes relevant actuellement de cette IFU 3 sur les 2 autres IFU.

Plusieurs points ont soulevé des questions notamment au niveau des effectifs avant et après réorganisation ainsi que les transferts de charges (pourquoi les dossiers BA sont-ils pondérés à 1 ?...).

Au préalable, il faut souligner que les agents du SIE n'ont rien validé et n'ont pas donné leur accord sur cette réorganisation.

La réduction de 3 à 2 IFU aboutit à un équilibre entre les nouvelles IFU mais il n'y aura pas plus d'agents pour effectuer le travail. La Direction nous a alors répondu que les télé-procédures allégeraient la charge de travail, nous lui avons rétorqué que les agents auraient pu en ressentir les effets si on ne rajoutait pas de nouvelles charges en permanence (recouvrement de la CFE, Chorus DSO... pour les plus récentes).

Dans la situation actuelle, complètement dégradée, de la DGFIP, ce ne sont pas les réorganisations de service qui amélioreront le quotidien des agents. **La question centrale est bien celle de l'emploi.**

Après cette réorganisation, quelle sera la prochaine étape : simplifications, priorisation des tâches, abandon de missions, fusion de SIE... ?

Sur l'aménagement des locaux : cette réorganisation ne doit surtout pas dégrader les conditions de travail des agents. A ce titre, les agents refusent le travail en plateau et la CGT rejette la constitution d'un pool d'agents C. Le chef du pôle filière fiscale est d'ailleurs du même avis.

Le projet sera présenté en CHS. Sa mise en place doit intervenir en septembre 2012. Les agents pourront émettre des souhaits quant à leur future affectation au sein des 2 nouvelles IFU.

La réorganisation du SIE Lorient Sud sera présentée en CTL en fin d'année en principe.

VOTE : CONTRE *à l'unanimité de toutes les organisations syndicales : CGT, CFDT, Snui/Sud, FO*

Explication de vote : pour toutes les raisons évoquées lors de ce CTL : question centrale de l'emploi, pas plus d'agents et pas moins de charges, incertitudes sur l'affectation des collègues et l'aménagement des locaux.

Avec les nouvelles modalités de fonctionnement du Comité Technique, la Direction, suite à ce vote unanimement contre des Organisations Syndicales, est obligée de représenter son projet (modifié ou non) lors d'une prochaine réunion.

6 - Modification des horaires d'ouverture des Trésoreries de La Gacilly, Plouay et Port-Louis

Vote contre (sur les 3 demandes): CGT, CFDT, SNUI/SUD

Pour : FO

Pour l'explication de vote, nous vous renvoyons aux CT précédents qui ont déjà traité d'autres demandes de modification d'horaires.

7 - Questions diverses

A la demande d'une organisation syndicale, un point d'étape a été fait sur CHORUS compta : c'est la cata et les agents souffrent ! Pourquoi tant de précipitation à vouloir basculer à tout prix au 1er janvier 2012 ?

Vos représentants CGT Finances Publiques au CTL:

- Marie Annick MAIGNAN (à qui nous souhaitons une excellente retraite !)
- Christophe RISSEL
- Stéphane GALLAIS